

RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO POUR L'EXERCICE 2016

RAPPORT ANNUEL

Le compte d'exploitation 2015, qui ne nous a été présenté qu'après l'assemblée des délégués de l'année dernière, a dégagé un excédent de recettes d'un peu plus de 17,1 millions de francs. Fort de l'impressionnant degré de couverture de plus de 122% sur les fonds placés par la fondation sous sa propre responsabilité, ou 105% selon l'art. 44 OPP2, le conseil de fondation a décidé, sur la base de ce bon résultat, de rémunérer tous les avoires de vieillesse à un taux unique de 1,8% en 2015. Pour l'exercice sous revue, cela équivalait à un taux enveloppant (parties obligatoire et surobligatoire) de 1,25%, éventuels excédents exclus. Sans enregistrer de bonds spectaculaires, la bourse a toutefois fini l'année sur un résultat positif. A cette date, les rendements sur les fonds gérés par la fondation sous sa propre responsabilité ont atteint 3,15%, soit plus du double de leur niveau de l'année précédente. Notre performance a excédé le benchmark que nous nous étions fixé. Le degré de couverture des engagements pour lesquels notre institution de prévoyance assume le risque s'est avéré un atout majeur, puisqu'il s'est hissé à 122,26% en fin d'année.

La marche des affaires a pour sa part continué de bien évoluer. A la fin de l'année, le nombre d'assurés s'est établi à 6732 (+3,9% par rapport à l'année précédente). Le volume de primes a quant à lui progressé de plus de 2,9 millions de francs à 80,64 millions de francs (+3,76%), et les rachats facultatifs ont atteint 41,7 millions de francs. Le capital de couverture des actifs a augmenté de plus de 72,5 millions de francs durant l'exercice sous revue et totalisait 1 395 151 606 de francs à la fin de l'année.

Deux sujets ont en fait dominé les discussions au conseil de fondation et au comité, à savoir la rémunération des capitaux de couverture et le degré de conversion. Etant donné que nous n'avons que très peu d'influence sur la première, nous avons principalement discuté du second. A la fin du printemps, Swiss Life a annoncé qu'elle abaisserait le taux de conversion dans le régime surobligatoire (2016: 5,7186%) en 4 étapes de 2017 à 2020 de façon à le faire passer à 4,47% pour les hommes (65 ans) et à 4,4858% pour les femmes (64 ans), ces baisses devant toutefois encore être approuvées par la FINMA. Comme nous avons jusqu'à présent toujours racheté nos rentes de vieillesse auprès de Swiss Life, nous ne pouvons pas peser sur sa décision, à moins que nous ne procédions à des rachats supplémentaires. Il convient donc maintenant de se demander s'il reste judicieux de racheter les rentes de vieillesse auprès de Swiss Life à l'avenir ou s'il vaut mieux les gérer nous-mêmes afin de pouvoir exercer une plus grande influence en termes de taux de conversion. Tout d'abord, le conseil de fondation a décidé de procéder à un important rachat afin d'appliquer en 2017 le même taux de conversion à la partie surobligatoire des rentes qu'en 2016. Cette mesure a notamment pour but d'informer nos destinataires de la prochaine baisse du taux de conversion et de leur accorder encore un délai de transition au moins pour l'année 2017. En guise de complément, nous avons organisé des ateliers destinés aux membres du conseil de fondation avec notre expert en matière de caisses de pensions afin de définir les possibilités, les avantages, les inconvénients et le degré de réalisme de nouvelles solutions. Nous devons prendre une décision à cet égard au cours de l'année 2017.

L'introduction d'une solution de prévoyance conforme à l'art. 1e OPP2 qui permettrait aux destinataires de choisir leurs rendements visés, mais aussi leurs risques à partir de différents véhicules de placement reste également envisagée. Des discussions ont été menées avec différents prestataires, et la direction a informé à la fois la Commission des affaires économiques et le comité de la SSO des différentes possibilités. Le cadre légal pour de telles solutions semblant être donné à la mi-2017, nous essaierons de proposer une solution de prévoyance supplémentaire à nos destinataires à compter de 2018. Parmi les diverses modifications réglementaires décidées par le conseil de fondation, il convient de souligner celle consistant à supprimer le délai de trois mois pour annoncer sa volonté de percevoir l'avoire de vieillesse en capital au départ à la retraite, modification adoptée en raison du changement constant du taux de conversion.

En très peu de temps, nos deux nouveaux directeurs, Isabelle Gigandet et Oliver Halter, se sont parfaitement glissés dans leurs nouveaux rôles (après avoir bénéficié lors des trois premiers mois du soutien indéfectible de Paul Hostettler). Conformément aux attentes, il est rapidement apparu que de nouvelles idées étaient lancées et qu'un vent nouveau soufflait au Münzgraben. Ainsi, les deux fondations ont remanié leur site Web depuis décembre et de nouvelles prestations devraient bientôt être proposées.

Les comptes annuels suivants ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de notre organe de contrôle, la société Fiduria AG de Berne.

COMPTES ANNUELS**BILAN**

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
ACTIF		
Liquidités	10 984 171,01	35 307 121,69
Créances	60 249 075,49	10 644 197,46
Immobilisation financière	416 021 727,97	405 035 839,53
	487 254 974,47	450 987 158,68
Placements de la fortune		
Compte de régularisation actif	9 448 837,46	8 655 319,27
Plan de capital auprès de Swiss Life	1 036 990 930,00	989 432 863,00
Actifs provenant de contrats d'assurance	166 951 026,00	139 145 935,00
Total ACTIF	1 700 645 767,93	1 588 221 275,95
PASSIF		
Prestations de libre passage	11 512 787,00	12 912 101,82
Autres dettes	2 429 053,97	3 130 589,41
Dettes	13 941 840,97	16 042 691,23
Compte de régularisation passif	33 850 486,75	29 785 244,50
Réserve de cotisations de l'employeur	1 116 054,45	1 190 479,90
Provisions non techniques	0,00	5 500 000,00
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 395 151 605,90	1 322 633 725,00
Passifs résultant de contrats d'assurance	166 951 026,00	139 145 935,00
Provisions techniques	8 090 000,00	1 719 424,00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 570 192 631,90	1 463 499 084,00
Réserves de fluctuation de valeurs	47 612 587,87	43 539 637,18
Situation en début de période	28 664 139,14	29 739 190,09
Dissolution des fonds libres	-532 864,00	-11 063 036,60
Excédent des produits	5 800 890,85	9 987 985,65
Capital de la fondation	33 932 165,99	28 664 139,14
Total PASSIF	1 700 645 767,93	1 588 221 275,95

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Cotisations des salariés	12 646 789,15	11 393 821,05
Cotisations de l'employeur	67 994 716,45	66 323 240,60
Retraits de la réserve de cotisations de l'employeur en de financer les cotisations	-106 775,45	-17 996,65
Primes uniques et sommes de rachat	38 546 799,00	45 446 122,00
Rachat pour le financement de la retraite anticipée	3 115 908,00	566 781,00
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	32 350,00	192 547,80
Subsides du fonds de garantie	498 801,00	455 914,00
Cotisations et apports ordinaires et autres	122 728 588,15	124 369 429,80
Apports de libre passage	67 665 342,00	34 034 990,00
Remboursements EPL/divorce	2 435 792,35	1 534 935,95
Prestations d'entrée	70 101 134,35	35 569 952,95
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	192 829 722,50	159 939 355,75
Rentes de vieillesse	-8 091 044,80	-7 036 138,50
Rentes de survivants	-321 683,55	-256 367,30
Rentes d'invalidité	-1 014 041,20	-1 164 013,12
Prestations en capital à la retraite	-42 341 578,00	-24 330 459,00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-388 484,00	-971 716,98
Prestations réglementaires	-52 156 831,55	-33 758 694,90
Prestations de libre passage en cas de sortie	-58 447 922,00	-43 868 876,00
Versements anticipés EPL/divorce et exonération des cotisations	-3 700 414,00	-6 742 360,45
Prestations de sortie	-62 148 336,00	-50 611 236,45
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-114 305 167,55	-84 369 931,35
Constitution de capitaux de prévoyance des actifs	-55 974 301,90	-72 652 703,00
Constitution de provisions techniques	-6 370 576,00	-115 670,00
Rémunération du capital épargne	-16 543 568,00	-21 620 593,00
Régularisation de la rémunération ultérieure du capital épargne	587 156,00	-587 156,00
Dissolution de la rémunération ultérieure du capital épargne	0,00	11 300 000,00
Constitution de réserves de cotisations	74 425,45	-174 551,15
Dissolution des fonds libres	532 864,00	11 063 036,60
Transfert des fonds libres	-14 596,60	-
		306 705,75
Dissolution/constitution du capital de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	-77 708 597,05	-73 094 342,30
Prestations d'assurance	10 859 195,55	10 608 765,62
Parts d'excédents provenant des assurances	8 482 636,00	7 501 514,00
Autres produits	35 987,20	10 176,70
Produits de prestations d'assurance	19 377 818,75	18 120 456,32

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Primes de risque	-7 164 332,50	-6 854 926,50
Primes pour frais de gestion	-1 357 266,0	-1 307 508,0
Apports uniques aux assurances	-24 084 339,0	-14 781 110,0
Cotisations au fonds de garantie	-224 767,10	-219 367,00
Frais par cas	-821 790,00	-441 525,00
Apports du capital de couverture Rentes à Swiss Life	-788 418,00	-643 297,00
Charges d'assurance	-34 440 913,00	-24 247 733,60
Résultat net de l'activité d'assurance	-14 247 136,35	-3 652 195,18
Résultat des intérêts	8 369 698,92	12 724 460,35
Résultat des titres	14 226 389,20	6 106 527,90
Coûts des placements	-1 498 137,02	-1 310 048,66
Intérêt de la réserve de cotisations de l'employeur	0,00	-1 655,00
Résultat net des placements	21 097 951,10	17 519 284,59
Constitution de provisions non techniques	0,00	-5 500 000,00
Dissolution des provisions non techniques	5 500 000,00	5 040 000,00
Autres produits	9 904,90	0,00
Autres charges	-9 679,90	0,00
Frais généraux de gestion	-1 044 513,41	-925 475,79
Frais de marketing et de publicité	-464,40	-3 179,00
Frais de courtage	-1 398 643,40	-1 296 158,39
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-5 264,40	-26 554,40
Autorité de surveillance	-28 312,60	-32 265,00
Frais de gestion	-2 477 198,21	-2 283 632,58
Excédent des produits avant la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	9 873 841,54	11 123 456,83
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-4 072 950,69	-1 135 471,18
Excédent des produits	5 800 890,85	9 987 985,65

EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

Les capitaux de prévoyance d'un montant de 1,570 milliard de francs sont garantis par Swiss Life à hauteur de 1,204 milliard de francs; la fondation assume le risque des 366 millions restants.

La valeur visée de la réserve de fluctuation de valeurs est fixée à 13,0%, calculée sur les engagements de prévoyance au risque de la fondation. Avec 47,612 millions de francs, la valeur cible est atteinte. Les immobilisations financières sont évaluées aux valeurs du marché.

En 2016, les avoirs de vieillesse obligatoire et surobligatoire sont rémunérés à un taux enveloppant de 1,25%. Contrairement aux années précédentes, le conseil de fondation a renoncé à augmenter ultérieurement la rémunération en raison du trop faible excédent des produits.

La part d'excédent provenant des prestations d'assurance, d'un montant de 8,482 millions de francs, est issue à 42,7% des excédents liés aux intérêts et à 57,3% des excédents liés aux risques.

Le degré de couverture pour le capital de prévoyance (avoir de vieillesse et provisions techniques) dans le cadre du produit Prime Solution de Swiss Life est de 100%. Pour le capital de prévoyance pour lequel la fondation assume elle-même le risque, il est de 122,26%. Globalement, il en résulte un degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 de 105,19% (contre 104,93% l'année précédente).

La performance nette sur les immobilisations financières gérées au risque de la fondation est de 3,15%. Swiss Life rémunère les avoirs de vieillesse gérés dans le plan de capital à hauteur de 1,25% sur la partie obligatoire et 1,30% sur la partie surobligatoire.

Les frais de gestion incombant à la fondation par assuré actif s'élèvent à 368 francs (année précédente: 352 francs).

Le taux de transparence des placements en matière de frais est de 100,00% (année précédente: 95,64%) et la part des frais de gestion de fortune, de 0,36% (année précédente: 0,34%).

Placements et principes d'évaluation

Engagements de prévoyance et degré de couverture

Le capital de prévoyance et les provisions techniques à hauteur de 1 570 192 631,00 de francs sont couverts par:

a) Actifs provenant de contrats d'assurance

	31.12.2016 CHF	31.12.2016 %
Capital de couverture issu du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vie lesse	166 951 026,00	10,63

b) Plan de capital auprès de Swiss Life

	31.12.2016 CHF	31.12.2016 %
Immobilisations financières avec garantie de la valeur nominale et des intérêts par Swiss Life	1 036 990 930,00	66,04

c) Immobilisations financières pour lesquelles la fondation assume le risque

	31.12.2016 CHF	31.12.2016 %
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pour lesquels la fondation assume le risque	366 250 675,90	23,33

Ces immobilisations financières sont gérées par trois gestionnaires de fortune (Albin Kistler Partner, Zurich / Credit Suisse, Berne et Zurich / Swiss Life Asset Management SA, Zurich).

Elles se décomposent comme suit:

	%
Actions	30,0
Suisse	12,6
Monde	14,2
Marchés émergents	3,2
Obligations	53,7
Suisse CHF	39,2
Monde (couvertes)	14,5
Immobilier	15,4
Liquidités	0,9

c) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture pour les capitaux d'épargne et les capitaux de couverture garantis par Swiss Life est de 100%. Le taux de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Part du capital de couverture et des provisions techniques	366 250 675,90	334 920 286,00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	-	-
Capital de couverture nécessaire	366 250 675,90	334 920 286,00
Capital de couverture disponible	366 250 675,90	334 920 286,00
Réserve de fluctuation de valeurs	47 612 587,87	43 539 637,18
Capital de la fondation, fonds libres	33 932 165,99	28 664 139,14
Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires	447 795 429,76	407 124 062,32
Degré de couverture	122,26%	121,56%
Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)	105,19%	104,93%

e) Nombre d'assurés

	2016	2015
Assurés actifs	6732	6479
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	304	266
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	81	91
Bénéficiaires de rentes pour enfant d'invalidité et de personne retraitée	39	43
Bénéficiaires de rentes de veuve / d'orphelin	30	29

f) Rémunération de l'avoir de vieillesse

	2016 %	2015 %
Partie obligatoire	1,25	1,8
Partie surobligatoire	1,25	1,8

Personnel

Au cours de l'exercice sous revue, aucun changement n'a eu lieu au sein de l'effectif du personnel. J'adresse mes remerciements particuliers à nos deux directeurs, Isabelle Gigandet et Oliver Halter, mais aussi à toutes les personnes qui s'engagent chaque jour pour notre fondation, et tout particulièrement aux collaborateurs du secrétariat, Sonja Winkler, Alain Duc et Beat Kummer ainsi qu'à tous les membres du conseil de fondation et à nos interlocuteurs directs chez Swiss Life, Christian Brunner et Danilo Zweifel. Nous ne pourrions toutefois travailler en toute bonne conscience si nous ne pouvions compter sur le soutien de notre expert en matière de caisses de pensions Livio Cathomen et de notre expert en matière de placements Andreas Reichlin.

Organes – Tiers mandatés

Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Baden (président) ^{*)}	Représentant des employeurs
Tanja Bollig Bonvin, Randogne (vice-présidente) ^{*)}	Représentante des salariés
Renato Broggin, Balerna	Représentant des employeurs
Jean-Michel Graf, Lausanne	Représentant des employeurs
Cornelia Jäggi, Lohn-Ammannsegg	Représentante des salariés
Elsbeth Tobler, Sempach Station	Représentante des salariés

Secrétariat

Isabelle Gigandet^{*)} et Oliver Halter^{*)}
Alain Duc, Beat Kummer, Sonja Winkler

Comptabilité externe

EY Accounting Services AG, Berne

Organe de révision

Fiduria AG, Berne

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Zurich

Gestion de fortune

Albin Kistler AG, Zurich
Credit Suisse, Berne et Zurich
Swiss Life Asset Management SA, Zurich

Dépositaire global

UBS SA, Zurich

Spécialiste des placements externe

PPCmetrics SA, Zurich

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich
Zurich (n° de reg. ZH 1036)

^{*)} = Commission des finances

Berne, juillet 2017

Hans-Caspar Hirzel, médecin-dentiste
Président

Isabelle Gigandet
Directrice

Oliver Halter
Directeur